



Renouvellement titre de séjour

Par **Yoake**, le **30/09/2021** à **13:40**

Bonjour,rrnrJe suis étudiante algérienne en L1 informatique et je souhaite recevoir des conseils concernant ma situation. Je vous explique : rnJe me suis inscrite en L1 informatique pour la session automne 2020, sauf que je ne suis arrivée ici en France qu'en novembre, une fois que la rentrée était bien entamée, du fait que je passais toujours mon bac en mi-septembre. J'ai contacté le responsable de l'UFR et il m'a demandé d'attendre et de faire une rentrée décalée. J'ai donc fait ce qu'il m'a conseillé sauf que ça coïncidait exactement avec la période du 2e confinement et que je n'étais donc pas au top de ma forme : je venais d'arriver dans un pays totalement nouveau, je ne connaissais personne ni aucun endroit pour recevoir de l'aide, les cours se faisaient tous en distanciel ce qui a été vraiment dur pour moi car c'était ma première expérience à l'université. rnrnJ'ai fait tout mon possible pour être le plus à jour sauf qu'au bout d'un certain moment mon ordinateur a cessé de fonctionner et je n'en ai reçu un nouveau qu'au bout de 3 semaines. Le retard s'est bien accumulé entre temps et il m'a été impossible de le rattraper toute seule. J'ai donc pris la décision de ne pas me présenter aux examens suite à une profonde dépression, pensant qu'être absente valait mieux qu'une note de maximum 2 ou 3. À ce moment là je ne connaissais pas encore le fonctionnement de l'université et encore moins qu'il y aurait des répercussions sur les étrangers en France. Je me suis bien entendu réinscrite pour refaire l'année et j'assiste au cours normalement sauf que mon titre de séjour expire le 27 novembre.rnrnMon relevé de note ne contient maintenant que des mentions défaillant, et j'ai entendu dire que je risque une OQTF suite à cela.rnrnJe voudrais alors savoir ce que je peux faire pour pouvoir éviter cette situation sachant que c'est mon premier redoublement et prenant en compte la situation sanitaire.rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **30/09/2021** à **18:11**

bonjour, le renouvellement d'un titre de séjour étudiant requiert des conditions, en particulier, il vous faudra, **justifier du caractère sérieux des études en France** (assiduité, résultats aux examens, diplômes obtenus, etc.) . voir ce lien : [renouvellement titre de séjour étudiant](#) salutations

Par **Tisuisse**, le **01/10/2021 à 06:35**

Bonjour, Je suis étonné que YOAKE vienne en France faire une licence en informatique alors que ce type d'études existe en Algérie, soit à l'Université d'Alger, ou à Oran ou ailleurs ? M'est avis, mais j'espère me tromper, qu'il y a d'autres objectifs derrière cette demande, tel celui de rester en France et de faire venir toute sa famille, non ? (ce n'est qu'une hypothèse, hein !)

Par **Yoake**, le **01/10/2021 à 11:34**

Bonjour, J'ai été très choquée par la brutalité de vos paroles. Désolé de vous décevoir mais je suis encore très jeune, je n'ai que 19 ans et donc très loin de l'idée de fonder une famille pour des raisons quelconques ou autres idées tordues de ce genre. Si je suis ici ce n'est que pour m'assurer le meilleur avenir possible et je me concentre uniquement sur ma vie professionnelle. Merci.